

jour de son départ. Son affaire s'est terminée dès le 13 , qu'il déclara être disposé à se conformer aux intentions du Roi. Sa Majesté en ayant été informée, fit connoître, que sans s'arrêter à la résistance peu convenable qu'il avoit fait paroître, elle vouloit bien se contenter de la parole d'honneur qu'il donneroit, de sortir sans délai des Etats de sa domination, & de s'en retirer par le côté des *Alpes*. La liberté ayant été rendue sur cette condition au Prince Charles-Edouïard, il partit ainsi le 15. de *Vincennes* & se rendit à *Fontainebleau*, où il s'arrêta jusqu'au 17, qu'il en repartit, accompagné de deux Capitaines des Gardes Françoises & du Commandant des Mousquetaires.

Il n'a pas pris la route de *Marseille*, pour de là passer à *Civitta-Vecchia*, puis à *Rome*, ainsi que sur des avis prématurés, nous l'avons avancé le mois dernier, mais il s'est rendu directement au *Pont Beauvoisin*. Le Prince Charles-Edouïard a dirigé de-là sa route sur *Chambery*, où il se tenoit encore dans les premiers jours de Janvier, assez retiré & beaucoup occupé à écrire. C'est à *Frybourg* en *Suisse* que son séjour paroît fixé, malgré ce que la Cour de *Londres* a fait par son Ministre auprès des Loüables Cantons, pour empêcher qu'il ne prît chez eux quelque résidence. Mais dans ce cas comme en d'autres il y auroit présentement sûreté que le fils du Prétendant se seroit rendu à *Frybourg*, pour y vivre sur un pied honorable, au moyen des pensions que les Cours de *France* & d'*Espagne* sont convenues de lui payer annuellement, si par une attention particulière ne faisoit désigner pour être ailleurs sa résidence. Toutesfois deux des principales maisons de